

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués SAR

Samedi 16 mars 2019 à 9h

Lieu : CIP - Ch. des Lovières 13 - 2720 Tramelan

Ordre du Jour

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 143^e assemblée des délégués SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2018 (voir RSA mai 2018)
5. Rapport de la présidente
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2019
7. Finances :
 - Comptes 2018
 - Rapport des vérificateurs
 - Adoption des comptes 2018
 - Budget 2019
 - Adoption du budget 2019
 - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2019
8. Concours des ruchers : Concours 2018
 - Remise de la médaille de vermeil
 - Concours 2019
9. Membre collectif :
 - Fixation de la participation financière - votation
 - Demande d'adhésion de l'association Espace Abeilles - votation
 - Demande d'adhésion de l'association *L'Abeille en Fête* - votation
10. Comité :
 - Démission du comité : Mme Rose Aubry, fédération NE
 - Présentation du membre de la fédération NE
 - Election du membre de la fédération NE au CC
11. Honorariat
12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2020 et organisation 2021.
13. Divers
14. Parole aux invités

Neuchâtel, le 23 janvier 2019

Bilans comparés au

	31.12.2017	31.12.2018
	Francs	Francs
ACTIF		
Caisse	371.23	1 674.33
CCP	156 290.96	163 584.86
BCF c/c 11.10.056965-06	152 720.60	97 721.15
BCF épargne 25 01 122.645-03	81 493.15	81 655.30
BCF épargne 20 50 242.710-06	42 823.00	42 790.50
BCF épargne 30 01 299.286-09	20 285.65	20 326.20
BCF, Fonds Bertrand	15 509.80	15 317.45
Titres	1 000.00	1 000.00
Actifs transitoires	7 579.10	8 179.10
annonces à encaisser	12 299.15	14 805.50
Bibliothèque	1.00	1.00
Stock matériel, diplômes, insignes	19 554.50	16 957.95
Stock labels	7 829.55	4 656.50
Stock livres	88 368.00	73 344.00
Stock cours de base	-	5 610.65
Total de l'actif	<u>606 125.69</u>	<u>547 624.49</u>

PASSIF

Passifs transitoires	105 860.20	63 267.45
Fonds Propagande et publicité	75 570.40	71 235.80
Fonds Aide à l'apiculture	16 067.20	15 803.35
Fonds Assurances RC, vols, déprédati	115 620.55	124 083.65
Fonds Bertrand	15 509.80	15 317.45
Fonds Outils pédagogiques	-	7 210.60
Fonds propres - Capital	277 497.54	250 706.19
Total du passif	<u>536 571.29</u>	<u>547 624.49</u>

Comptes d'exploitation comparés

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2018	Budget 2019
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHARGES				
Exploitation				
Secrétariat (salaire, charges)	28 178,80	26 549,90	28 200,00	28 300,00
Comité, administration	18 469,20	27 507,70	29 400,00	30 050,00
Assemblée des délégués, vétérans SAR	10 037,75	9 095,00	9 000,00	3 000,00
Fournitures de bureau	388,55	540,20	600,00	600,00
Téléphones	284,50	300,00	300,00	300,00
Ports	428,00	794,40	500,00	500,00
Frais bancaires	529,60	511,95	650,00	650,00
Prestation de tiers	350,00	-	350,00	-
Jubilés, représentation	3 252,30	2 290,20	3 300,00	2 000,00
Plateforme abeilles.ch	-	17 552,20	-	-
Frais informatique	-	726,95	-	3 000,00
Stations d'observations, pesées	770,00	730,00	1 000,00	1 000,00
Assurance RC	1 260,00	1 008,00	1 300,00	1 300,00
Frais de la bibliothèque	0,65	271,90	600,00	600,00
Frais de journal	84 680,60	88 047,10	86 000,00	91 000,00
Cotisations à charge	42 848,00	42 828,00	44 000,00	42 900,00
Concours des ruchers	3 019,35	3 802,15	3 200,00	3 200,00
Vols et déprédatations	5 356,30	3 224,70	5 000,00	5 000,00
Frais de vente du livre	3 335,30	16 071,05	1 500,00	16 000,00
Concept d'exploitation	-	550,00	1 880,00	1 880,00
Frais de l'agenda	17 613,75	19 339,35	17 500,00	17 500,00
Classeurs formation débutants	8 550,40	5 933,60	-	2 800,00
Charges Outils pédagogiques	-	5 981,40	-	-
Total charges exploitation	229 353,05	273 655,75	234 280,00	251 580,00
Vulgarisation				
Conseillers apicoles, moniteurs éleveurs	88 014,50	84 908,85	94 700,00	70 000,00
Préposé SAR	645,00	1 690,00	4 000,00	2 250,00
apisuisse/apiservice/brevet fédéral: frais de participation aux séances	5 963,60	6 027,10	6 000,00	6 000,00
Testages et stations de fécondations	1 300,00	68 491,25	1 300,00	66 300,00
Total charges vulgarisation	95 923,10	161 117,20	106 000,00	144 550,00

Contrôle du miel

Matériel, préposé SAR	4 824,40	5 478,85	6 000,00	4 500,00
Contrôleurs du miel	9 549,65	8 634,00	9 500,00	11 500,00
Analyses miel et contrôles exploitation	12 380,85	12 971,50	10 000,00	2 000,00
Publicité, matériel	2 231,60	2 827,00	3 000,00	3 000,00
Total charges contrôle du miel	28 986,50	29 911,35	28 500,00	21 000,00
Total des charges	354 262,65	464 684,30	368 780,00	417 130,00

PRODUITS

Exploitation

Cotisations membres sections	186 984,00	193 556,00	185 000,00	190 000,00
Abonnements membres individuels suisses	6 960,70	6 260,00	6 000,00	6 000,00
Abonnements membres individuels étrangers	1 061,50	945,30	1 000,00	1 000,00
annonces du journal	28 280,80	28 212,25	27 500,00	26 000,00
Recettes des surprimes	6 048,00	5 338,00	5 200,00	5 700,00
Recettes diverses	3 805,30	3 167,95	3 500,00	1 000,00
Recettes vente du livre	18 472,50	34 135,50	18 700,00	28 000,00
Recettes agenda	2 946,00	2 324,00	2 900,00	2 600,00
Recettes Outils pédagogiques	-	13 192,00	-	-
Intérêts des fonds	232,30	232,60	200,00	200,00
Total recettes exploitation	254 791,10	287 363,60	250 000,00	260 500,00

Vulgarisation

Subvention	69 323,60	59 611,20	68 000,00	45 000,00
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : rbt frais de participation aux séances	-	6 027,10	-	6 000,00
Testages et stations de fécondations	-	67 191,25	-	65 000,00
Total recettes vulgarisation	69 323,60	132 829,55	68 000,00	116 000,00

Contrôle du miel

Recettes contrôle du miel	9 311,20	14 505,55	8 900,00	11 900,00
Recettes analyse miel et contrôles exploitation	8 946,15	11 957,25	8 800,00	-
Recettes publicité, panneaux, sacs	5 441,80	1 454,60	5 400,00	1 500,00
Recettes des labels	9 063,90	665,30	-	-
Total recettes contrôle du miel	32 763,05	28 582,70	23 100,00	13 400,00
Total des produits	356 877,75	448 775,85	341 100,00	389 900,00
Résultat d'exploitation	2 615,10	-15 908,45	-27 680,00	-27 230,00

Pertes & profits

	Attributions	Prélèvements
	CHF	CHF
Résultat d'exploitation	15 908.45	
Attributions et prélèvements fonds		
Fonds Assurances vols, déprédatation	8 463.10	
Fonds Propagande et publicité		4 334.60
Fonds Aide à l'apiculture		263.85
Fonds Bertrand		192.35
Fonds Outils pédagogiques	7 210.60	
	31 582.15	4 790.80
Perte de l'exercice	-26 791.35	
	4 790.80	4 790.80

Attributions - Prélèvements aux comptes - Fonds

Assurances RC, vols, déprédatons

Etat au 01.01.2018		115 620.55
Produits	Intérêts (0.05 %)	57.80
	Primes de base	7 300.00
	Surprimes	5 338.00
Charges	Assurances	-1 008.00
	Vols et déprédatons	-3 224.70
Attribution 2018		8 463.10
Etat au 31.12.2018		124 083.65

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2018		15 509.80
Produits	Intérêts BCF	7.65
Charges	Attribution du prix	-200.00
Prélèvement 2018		-192.35
Etat au 31.12.2018		15 317.45

Fonds propagande et publicité

Etat au 01.01.2018		75 570.40
Produits	Intérêts (0.05 %)	37.80
	Publicité	1 454.60

Charges	Publicité, matériel	-2 827.00
	Plateforme abeilles.ch	-2 000.00
	Frais administratifs	-1 000.00
Prélèvement 2018		-4 334.60
Etat au 31.12.2018		71 235.80

Fonds Aide à l'apiculture

Etat au 01.01.2018		16 067.20
Produits	Intérêts (0.05 %)	8.05
Charges	Frais de la Bibliothèque	-271.90
Prélèvement 2018		-263.85
Etat au 31.12.2018		15 803.35

Fonds Outils pédagogiques

Produits	Recettes Outils pédagogiques	13 192.00
Charges	Charges Outils pédagogiques	-5 981.40
Attribution 2018		7 210.60
Etat au 31.12.2018		7 210.60

Evolution du bilan

	31.12.2017	31.12.2018	Variation
	CHF	CHF	Francs
Caisse	371.23	1 674.33	1 303.10
CCP	156 290.96	163 584.86	7 293.90
Banques c/c	152 720.60	97 721.15	-54 999.45
Banques épargne	160 111.60	160 089.45	-22.15
Titres	1 000.00	1 000.00	-
Total trésorerie	470 494.39	424 069.79	-46 424.60
Actifs transitoires	19 878.25	22 984.60	3 106.35
Stocks	115 753.05	100 570.10	-15 182.95
Total de l'actif	606 125.69	547 624.49	-58 501.20
Passifs transitoires	-105 860.20	-63 267.45	42 592.75
Fortune	500 265.49	484 357.04	-15 908.45
./. Fonds	-222 767.95	-233 650.85	-10 882.90
Fortune libre	277 497.54	250 706.19	-26 791.35

Etat des titres

	31.12.2017		31.12.2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Union suisse des paysans				
part sociale nominative	1	1 000.00	1	1 000.00
		<u>1 000.00</u>		<u>1 000.00</u>

Répartition exemplaires du journal

	Suisse	Europe	Autres	Administration et archives	Total
Total	37309	579	30	830	38748
en %	96.29 %	1.49 %	0.08 %	2.14 %	100.00 %
Moyenne	3 731	58	3	83	3 875
2017	3 662	63	3	83	3 728

Coût moyen unitaire par abonné

Charges

comparatif 2017

Impression	64 803.50
Envoi	15 351.85
Administrateur	4 645.60
Frais annexes	3 246.15
Coût total	88 047.10
	84 680.60

Produits

Annonces	28 212.25	28 280.80
Charges nettes	59 834.85	56 399.80

Tirage total	38 748	37 279
Coût unitaire par abonné	1.54	1.51

Coût annuel par abonné (10 numéros)	<u>15.44</u>	15.13
-------------------------------------	--------------	-------

Contrôle du miel

PRODUITS	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Total
	Quantité	40.00	Quantité	3.00	Quantité	Francs	Quantité	0.10	Francs
		Francs		Francs		Francs		Francs	
Fédération Neuchâteloise	6	240.00	141	423.00	17 021	1 702.10	38 114	-	2 365.10
Fédération Genevoise	1	40.00	19	57.00	2 039	203.90	4 316	-	300.90
Fédération du Jura Bernois	0	-	25	75.00	2 486	248.55	0	-	323.55
Fédération du Jura	11	440.00	216	648.00	42 513	4 251.30	49 041	-	5 339.30
Fédération Valaisanne	2	80.00	65	195.00	14 021	1 402.10	9 315	-	1 677.10
Fédération Vaudoise	10	400.00	115	345.00	13 252	1 325.20	22 957	-	2 070.20
Fédération Fribourgeoise	8	320.00	97	291.00	13 984	1 398.40	28 468	-	2 009.40
Total	38	1 520.00	678	2 034.00	105 316	10 531.55	152 211	-	14 085.55

unité	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Indemnités contrôleurs de section				Indemnités contrôleur de fédération		Total	
	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Base annuelle		Perfectionnement		Base ann.	Par contr. se section		
		CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF				
CHARGES	60,00		3,00		50,00		90,00			30,00		
Fédération Neuchâteloise	6	360,00	141	423,00	5	250,00	10	900,00	300,00	5	150,00	2 383,00
Fédération Genevoise	1	60,00	19	57,00	0	-	2	180,00	300,00	0	-	597,00
Fédération du Jura Bernois	0	-	25	75,00	0	-	2	180,00	300,00	0	-	555,00
Fédération du Jura	11	660,00	216	648,00	3	150,00	6	540,00	300,00	3	90,00	2 388,00
Fédération Valaisanne	2	120,00	65	195,00	4	200,00	8	720,00	300,00	4	120,00	1 655,00
Fédération Vaudoise	10	600,00	115	345,00	8	400,00	12	1 080,00	300,00	10	300,00	3 025,00
Fédération Fribourgeoise	8	480,00	97	291,00	7	350,00	14	1 260,00	300,00	7	210,00	2 891,00
Total	38	2 280,00	678	2 034,00	27	1 350,00	54	4 860,00	2 100,00	29	870,00	13 494,00

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2018

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Ce contrôle a été effectué à l'Auberge du Tilleul, à Matran.

Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31.12.2018 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 16 mars 2019 :

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent une perte d'exploitation de CHF 15'098.45 et une perte d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de CHF 26'791.35.
- de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Matran, le samedi 26 janvier 2019

Pour les sections vérificatrices :

La Menthue
Raymond Paillex

La Chaux-de-Fonds
Elisabeth Müller Frutschi

Lausanne
Sibylle Lyon

Rapport de l'assurance contre le vol et les déprédati ons pour l'année 2018

Les attributions du poste de préposé aux assurances sont assurées par notre secrétaire, Mme Aude Steiner, qui a enregistré les cas survenus durant l'année. Votre comité les a ensuite traités lors de ses séances.

En 2018, ce sont 8 apiculteurs qui se sont vus dérober 15 ruches et colonies. Le montant total des indemnisations s'élève à **CHF 3'224.70**.

Il est toujours regrettable de voir que chaque année des apiculteurs se permettent de se servir chez des collègues pour agrandir ou refaire leur cheptel, ou pire encore de récolter le miel des cadres volés avant de les abandonner dans la nature.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

Votre caissier, David Gillon

Rapport de comptabilité 2018



Salaire et AVS: le poste intitulé AVS, allocations familiales a été intégré à la rubrique Secrétariat (salaire, charge), qui comprend les charges liées au poste de la responsable administrative, tenu par Mme Aude Steiner. La charge AVS des indemnités versées aux membres du comité est quant à elle répartie dans les comptes touchés par ces indemnités.

Administration: le compte Gérance et loyer a été intégré au poste Comité, président, secrétaire, qui devient Comité et administration.

Reformulation de rubrique: Réorganisation Apiculture a été renommée *apisuisse/apiservice/brevet fédéral*: frais de participation aux séances. Il s'agit des défraiements des représentants SAR auprès de ces instances. Ceux-ci sont remboursés à la SAR et figurent dans les produits sous la nouvelle rubrique *apisuisse/apiservice/brevet fédéral: rbt frais de participation aux séances*. Ces remboursements étaient auparavant intégrés au poste Vulgarisation.

Site internet et informatique: la mise en place de la Plateforme abeilles.ch a engendré des coûts importants non budgétés; c'est pourquoi ce poste figure cette année à part dans les comptes. Les coûts usuels récurrents liés à l'informatique font quant à eux l'objet d'une nouvelle rubrique, Frais informatiques, avec attribution d'un budget.

Concept d'exploitation: le compte Brevet fédéral + Ecole suisse d'apiculteur Sàrl + concept exploitation est simplifié et renommé Concept d'exploitation. En effet, le Brevet fédéral n'implique aucune charge pour la SAR (cf. « Reformulation de rubrique » ci-dessus)

Frais/recettes vente du livre: de façon à faire ressortir les produits réels de la vente du coffret L'apiculture une fascination, la comptabilisation de la diminution du stock, représentant une charge, a été effectuée dans le compte de charges. Auparavant, cette diminution était comptabilisée en diminution directe des produits.

Testages et stations de fécondation: sous ces rubriques (charges et produits) est comptabilisée la subvention OFAG pour l'élevage, que nous encaissons et reversons à la Commission d'élevage SAR. Cette subvention ne figure pas dans les comptes 2017 en raison d'un décalage de son versement dans le temps.

Recettes des labels: depuis 2018, les labels sont fournis gratuitement aux apiculteurs labellisés.

Fonds Outils pédagogiques: ce nouveau fonds a été créé en 2018 et présenté lors du lancement de la vente de timbres en fin d'année. Les recettes liées à ce fonds sont constituées des ventes de timbres, mais également de dons et de soutiens, parmi lesquels un montant de CHF 5'000.- d'apisuisse dans le cadre du développement du classeur de base. La vente de timbres, quant à elle, a permis de dégager, au moment du bouclage des comptes, un bénéfice de CHF 2'210.60. L'opération est toujours en cours.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

Votre caissier, David Gillon

Bibliothèque et archives SAR

Rapport 2018



Après une année de transition due au changement de l'équipe responsable des achats pour la bibliothèque SAR, nous avons repris les activités avec l'acquisition de 11 nouveaux ouvrages qui viennent enrichir la liste déjà bien garnie des documents déposés auprès de la Médiathèque-bibliothèque cantonale du Valais à Sion (Liste figurant dans la revue 1/2/2019, pages 34-35.). Ce sont maintenant près de 2500 livres, revues, DVD, volumes anciens et modernes disponibles en prêt pour tous les membres de notre société.

Chaque année plusieurs centaines de personnes sont intéressées par ces publications, qui élargissent et complètent leurs connaissances apicoles ! Profitez vous aussi de cette opportunité ! Les prêts sont gratuits, seuls les frais postaux pour le retour des livres sont à votre charge.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser directement à la **Médiathèque du Valais**

Rue Pratifori 18, 1950 Sion, 027 606 45 50

Site internet: www.mediatheque.ch – E-mail: mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch

Pour 2019 je vous encourage également à me transmettre les coordonnées de documents intéressants dont vous avez connaissance, afin que je puisse les commander pour compléter notre bibliothèque déjà bien vivante !

Je vous souhaite une excellente année apicole accompagnée de belles découvertes grâce aux documents de la bibliothèque SAR !

*La responsable de la bibliothèque et des archives, Isabella Moretti
veterans@abeilles.ch*

Rapport Vulgarisation 2018



Au cours de l'année 2018, les conseillers apicoles et les moniteurs éleveurs ont été une fois de plus très actifs pour la vulgarisation. Je tiens tout d'abord à les remercier chaleureusement pour cet engagement qui permet de transmettre des connaissances apicoles de qualité au plus grand nombre d'apiculteurs.

Au-delà des cours dispensés aux nouveaux apiculteurs, ils s'engagent également à proposer des formations continues pour les apiculteurs membres de la SAR, à animer les activités des sections régionales, à transmettre leur passion aux classes d'école, et bien d'autres encore. Le résultat de cet engagement n'est pas à négliger car il permet de garantir de bonnes connaissances et une bonne pratique apicole. Une formation de qualité est la base pour le maintien de colonies saines mais également pour maintenir une image positive de l'apiculture et des produits de la ruche.

Les coûts totaux de la vulgarisation se sont élevés, en 2018, à 101'360.45 CHF. Les subventions de la Confédération étant pour l'exercice 2018 de 59'611.20 CHF, le solde est pris en charge à raison de 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations cantonales.

Malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri des réductions de budget. Pendant les dernières années, la SAR a bénéficié d'une part plus importante des subventions de la confédération versées aux trois régions linguistiques, et ceci au détriment de nos voisins germanophones. La correction de cette participation aura comme conséquence une diminution de 13'000.– CHF des subventions perçues par la SAR pour le travail de vulgarisation. Dans ces conditions, le comité SAR a proposé que les cours pour débutants ne soient à l'avenir plus financièrement soutenus par la SAR, à l'exception de la mise à disposition de supports de cours. Le but n'étant pas de réduire l'offre de cours mais que ceux-ci soient autofinancés par les inscriptions au lieu d'être soutenus par les cotisations de nos membres. De cette manière, il sera possible de garder une qualité de vulgarisation et de formation continue comparable pour les apiculteurs de la SAR.

Pour finir sur une note positive, les nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs ont débuté leur formation à l'automne 2018. Ce sont 27 conseillers et 24 moniteurs motivés qui termineront leur formation en mai 2019 et pourront prendre la relève de ceux désirant se retirer. Je souhaite remercier ceux qui cessent leur activité après de nombreuses années d'engagement passées à transmettre leur passion et souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir aux nouveaux venus.

Benoît Droz, responsable vulgarisation

Elevage, informatique

Rapport 2018

Chères apicultrices, chers apiculteurs,



Au niveau de l'élevage, l'année 2018 aura été marquée par les points suivants :

- Le comité central a à nouveau un représentant au niveau du comité de la CE-SAR
- Les premiers tests ADN ont été effectués. Les résultats de la station Vermeilley présentent une hybridation des souches à mâles. Par conséquent, la priorité sera mise sur les tests de toutes les souches à mâles et des mères des reines de testage.
- En 2018, les subventions de l'OFAG pour l'élevage se sont montées à CHF 68'491.– pour la CE-SAR
- Les cours de formation pour les nouveaux moniteurs éleveurs ont démarré en 2018. 24 candidats moniteurs éleveurs y prennent part.

Nous profitons de l'occasion pour une fois encore relever l'engagement sans faille et le travail de qualité effectué par nos moniteurs éleveurs et nos testeurs. Un grand merci à eux !

Au niveau informatique, 2018 fut une année importante puisque nous avons lancé notre nouveau site internet abeilles.ch. Toutes les organisations d'apisuisse sont maintenant sous une

seule et même plate-forme moderne et professionnelle, ce qui va faciliter la diffusion d'informations pour l'ensemble des acteurs apicoles. N'hésitez pas à naviguer sur ces nouvelles pages et à vous familiariser avec les contenus. Vous y trouverez tous les contacts nécessaires, les services pour vos bonnes pratiques apicoles, les thèmes en lien avec vos activités, bref un trésor d'informations. Rendez-vous y régulièrement afin de découvrir les actualités importantes. Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont consacré le temps nécessaire pour la relecture et la correction des pages de la SAR.

Belle année apicole 2019 à toutes et tous !

Olivier Mooser, responsable Elevage / Informatique

Rapport 2018 label d'or



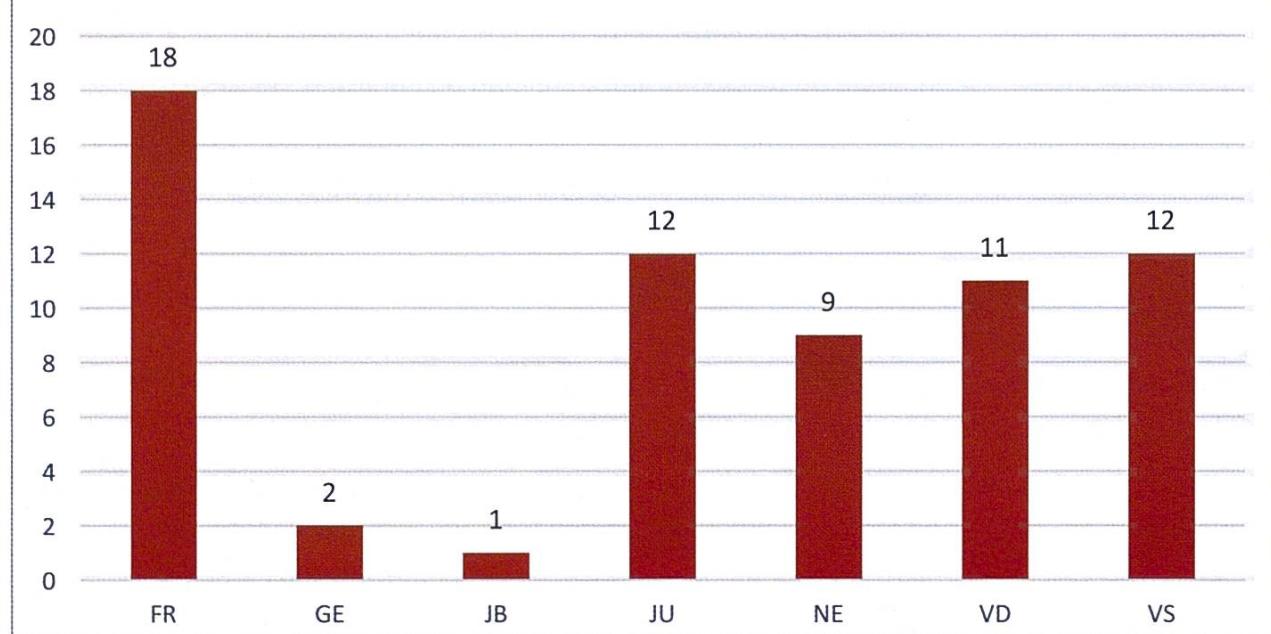
Chères apicultrices, chers apiculteurs,

En 2018, les apicultrices et apiculteurs labellisés ont pour la dernière année bénéficié de subventions allouées par la Confédération, selon le programme OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire), ceci dans le but de promouvoir le label d'or d'apisuisse.

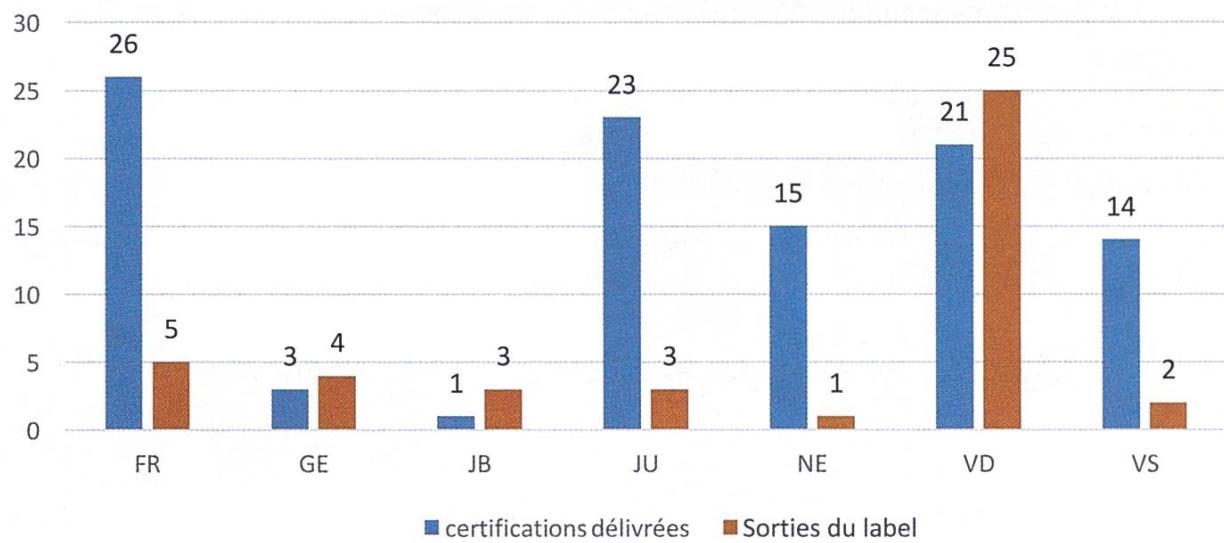
Les apicultrices et apiculteurs labellisés ont profité de ces subventions sous différentes formes :

- Matériel apicole subventionné à 50 % pour les nouveaux apiculteurs labellisés
- Cours de perfectionnement le 29 septembre à Grangeneuve et le 10 novembre à Courtemelon sur le thème la chimie du miel : 54 apicultrices et apiculteurs ont participé à cette formation.
- 65 nouveaux apiculteurs labellisés ont bénéficié du premier contrôle d'exploitation gratuit.

nouveaux apiculteurs labellisés par fédération



certifications délivrées et sorties du label par fédération

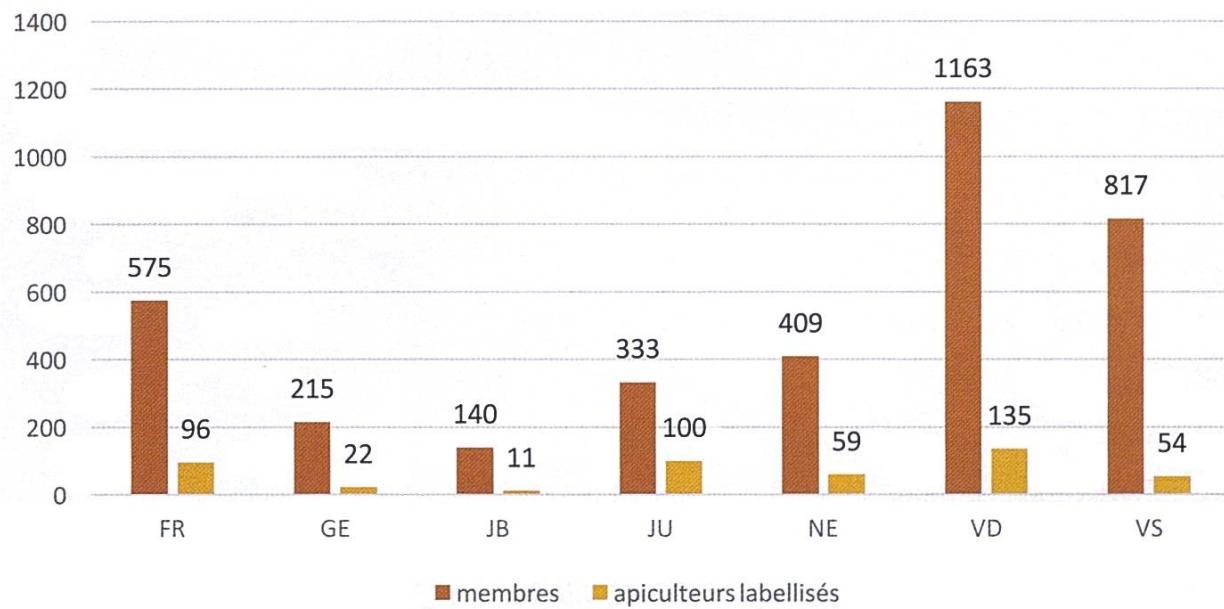


Durant cette saison les contrôleuses et contrôleurs d'exploitation apisuisse ont effectué leur travail avec un très grand sérieux. Je tiens vivement à les remercier pour leurs engagements.

Au cours de l'année 2018, nous avons délivré 103 certificats label d'or. Durant cette même année, 43 apiculteurs sont sortis du programme label d'or, 36 pour non renouvellement, 2 démissions SAR, 1 fin d'exploitation et 2 décès.

La liste des apiculteurs labellisés a été mise à jour fin décembre 2018, celle-ci comprend les apiculteurs labellisés de 2015 à 2018. Les apiculteurs labellisés des années antérieures

membres et apiculteurs labellisés par fédération



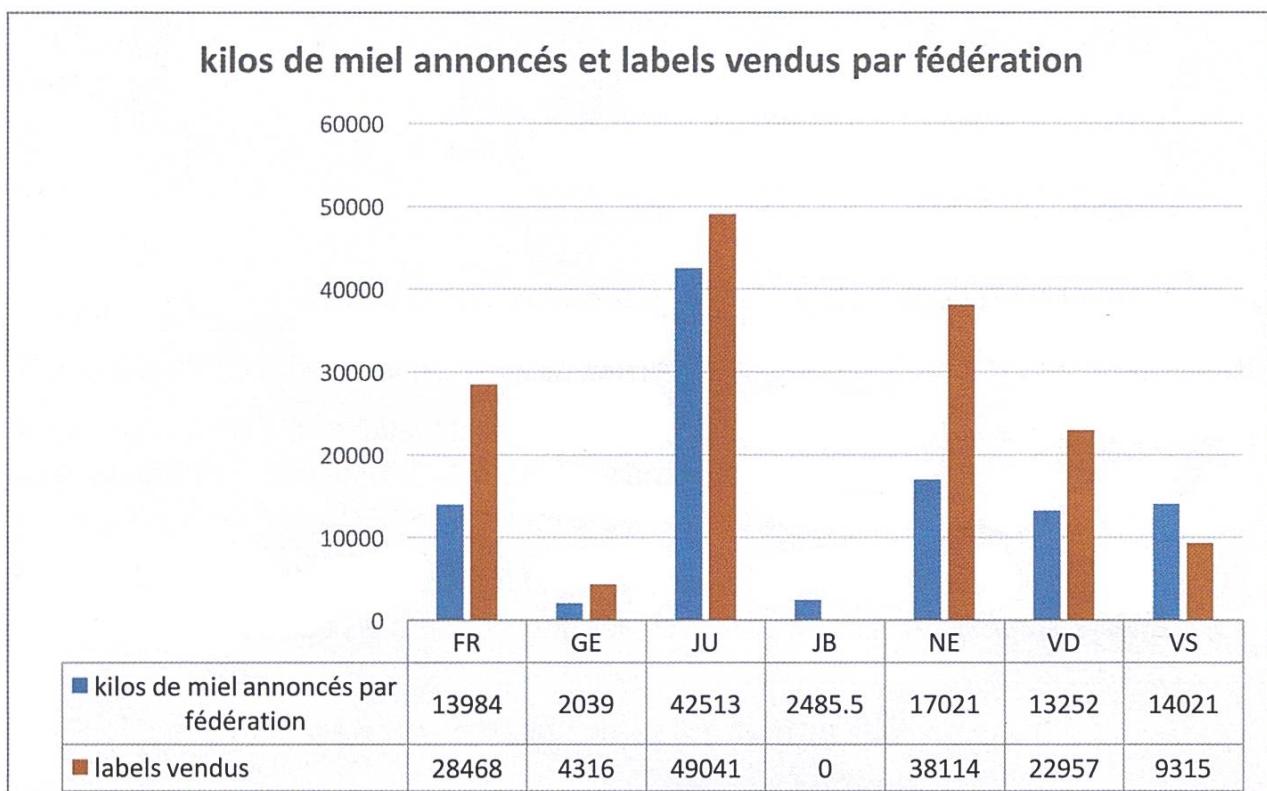
qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans.

Au 1^{er} janvier 2019, la SAR comptabilise 477 apicultrices et apiculteurs labellisés.

Début 2019, la SAR se compose de 3652 membres, les apiculteurs et apicultrices labellisés représentent le 13.06 %. Un pourcentage qui varie selon les fédérations.

Quantité de miel labellisé et labels vendus

Les différents facteurs météorologiques de cette année 2018 ont fortement influencé la production de miel selon les régions d'implantation des colonies. Pour 2018, au niveau du label d'or, 105'315,5 kg de miel ont été annoncés pour une vente de 152'211 labels.



Formation continue contrôleur d'exploitation

Le 10 mars 2018, 29 contrôleurs sur 30 ont participé aux cours de perfectionnement de Grangeneuve. Le cours a principalement été orienté sur les problèmes liés aux résidus dans la cire et la falsification de celle-ci.

Je remercie vivement ces personnes pour leur participation active. J'en garde un très agréable souvenir.

Le label d'or et ses coûts pour 2019

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- le contrôle d'exploitation effectué tous les 4 ans revient à 40 CHF.
- l'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à Fr. 3.- par lot.

- Une taxe de 10 centimes par kilo de miel déclaré est prélevée.
- 4 labels par kilo de miel déclaré sont donnés gratuitement.

Ces différents revenus sont en majorité utilisés pour défrayer les contrôleurs de sections et de fédérations. Le bénéfice sert à promouvoir le label, former les contrôleurs et offrir des cours aux apiculteurs labellisés.

Un miel labellisé apisuisse se vend en général 1 franc de plus par kilo qu'un miel traditionnel. Les coûts liés au label sont ainsi largement récupérés.

Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés

Les apicultrices et apiculteurs qui participent au programme label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel.

Sur votre profil vous avez la possibilité de vous présenter brièvement, d'informer vos clients potentiels ou d'indiquer quels sont les produits actuellement disponibles. Les personnes intéressées arrivent sur votre profil en cliquant sur votre nom dans les résultats de la recherche des apiculteurs labellisés.

Pour plus d'information, consulter la page :

<http://www.apisuisse.ch/themes/apiculteurs-labellises.html>

Profitez également de consulter notre nouveau site internet abeilles.ch

Renouvellement des certificats de 2015

Le contrôle d'exploitation est valable 4 ans, les apicultrices et apiculteurs labellisés en 2015, doivent effectuer le renouvellement de leur certification et contacter le ou la responsable du label d'or de sa région. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet abeilles.ch ou dans l'agenda apicole de 2019.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2019.

Sonia Burri-Schmassmann, Responsable SAR pour le label d'or

Journée mondiale des pollinisateurs : 20 mai 2019, mobilisons-nous !



En 2016, l'ONU a décrété le 20 mai « Journée mondiale des abeilles » à la demande de la Slovénie, date anniversaire de la naissance de Anton Janša, fondateur de l'apiculture slovène au 18^e siècle. L'ONU reconnaissait ainsi l'importance des pollinisateurs dans le fonctionnement des écosystèmes. Les abeilles et les pollinisateurs en général sont dorénavant considérés comme une « valeur universelle » pour le 21^e siècle. Malgré les efforts du comité SAR pour le célébrer en 2018, cet événement est passé relativement inaperçu.

C'est pourtant une occasion formidable de sensibiliser le public au rôle crucial que jouent les pollinisateurs pour notre plus grand profit. C'est la raison pour laquelle le Comité SAR invite chacune et chacun à se mobiliser pour le célébrer en 2019 en organisant une manifestation autour de cette date.

Le projet est d'organiser une série d'événements au niveau national, impliquant tous les milieux concernés par les menaces qui planent sur les pollinisateurs, soit l'apiculture, les milieux de protection de l'environnement et des abeilles sauvages, mais aussi l'agriculture, la science, la politique, les consommateurs et le public en général. Nous en appelons donc à votre créativité, à votre dynamisme et à votre énergie pour marquer ce jour très spécial en organisant dans votre section, avec des collègues, dans votre rucher, au marché ou dans les écoles de votre commune, une manifestation autour du **thème des pollinisateurs**.

Cette action pourra prendre la forme d'une « porte ouverte au rucher », d'une dégustation de miel, d'un stand ou d'une table au marché, d'un brunch dans un verger ou dans une culture fécondée par les abeilles, ou encore d'une causerie ou d'un café au miel sur votre lieu de travail. Le 20 mai 2019 étant un lundi, nous appelons à cette mobilisation durant le week-end du 18 au 19 mai 2019 ou dans la semaine précédente ou suivante. Toutes les initiatives et propositions sont bienvenues. Elles seront répertoriées dans un grand calendrier qui sera accessible en ligne et communiqué aux médias du pays. De plus amples détails seront donnés dans le prochain numéro.

Le jour même du 20 mai, les organisations faîtières organiseront de leur côté un événement de plus grande ampleur pour les médias et les représentants de ces mêmes milieux au niveau national. Plus la mobilisation au niveau local sera grande, plus grand sera l'écho de l'événement national le jour du 20 mai. L'initiative étant nouvelle, il n'y a pas de moyens pour financer ces événements en 2019. En revanche, ils seront relatés dans notre revue et le comité s'efforcera de soutenir vos actions par ses conseils, la coordination de vos actions et une information détaillée auprès des médias. Un matériel de base sera élaboré pour cette journée et sera diffusé par voie électronique. Chaque apicultrice/eur étant une immense source de savoir, de connaissances et de compétences, c'est par votre engagement direct que vous serez le plus crédible dans vos communautés locales.

Pour tous renseignements et annonces d'événements, veuillez me contacter par écrit ou par téléphone en laissant vos coordonnées et un message pour pouvoir vous rappeler.

Francis Saucy,

Rue des Châteaux 49, 1633 Vuippens, francis@saucy.ch; 079 634 54 09; www.bee-api.net

Compte rendu du comité du 23 janvier 2019 à 17 h 15 à Neuchâtel



Personnes présentes:

Pour le comité: Rose Aubry, Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon et Max Huber.

Invité: Francis Saucy.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 17 h 15 et aborde les 12 points mis à l'ordre du jour.

Pour ce premier contact avec Francis Saucy qui reprendra le dicastère de Rose dès avril prochain, les membres du comité se présentent chacun à leur tour avec leur fonction.

1. PV du 12 novembre 2018

Il est accepté à l'unanimité.

2. Demande de la CE-SAR prise de décision du Comité Central et réponse

Suite au report de décision lors de la séance du 5 octobre 2018, il est opportun de prendre une décision maintenant.

Petit rappel : la question concerne le financement du contrôle ADN des sous-lignées pour un montant de CHF 18'000.–, Olivier précise qu'actuellement la CE-SAR est en mesure de financer ce contrôle. Une demande a été également faite à la commission d'élevage d'apisuisse mais pour l'instant la CE-SAR attend une réponse. Pour la CE-SAR le financement de CHF 17'000.– pour l'analyse des souches à mâles ne pose pas de problème cette année dixit Olivier. Benoît pose la question de l'utilité de tester les 150 sous-lignées alors que l'on ne peut pas éviter une éventuelle hybridation et mettre une limite de pureté. Il semble que la démarche d'analyser toutes les sous-lignées se reposera l'année prochaine s'il n'y a pas un projet concret à long terme.

On passe au vote à la question posée :

Les personnes du comité qui souhaitent aider financièrement la CE-SAR dans le cadre des tests ADN :

Les personnes pour 0

Les personnes contre 4

Abstentions 3

Décisions :

- Le comité à la majorité rejette le financement de l'analyse ADN des sous-lignées.
- Max est chargé d'écrire une lettre pour informer la CE-SAR ainsi que les présidents de fédération de cette décision.

3. Demande du groupement valaisan ME, prise de position du Comité Central et réponse

Le 6 octobre 2018, lors de la séance avec les présidents de fédération à Sion, la question du financement de CHF 1'300.– au groupement valaisan des moniteurs éleveurs pour la station de Bonatchiesse était en attente d'une réponse du groupement valaisan des moniteurs éleveurs (voir PV avec les présidents des fédérations au point 6).

Petit rappel:

Dans les CHF 68'000.– que la commission élevage reçoit de la Confédération, il y a CHF 3'000.– pour chacune des huit stations A et CHF 400.– pour la station B, ceci est clairement stipulé dans la convention. L'élevage est géré par apiservice et la répartition se fait entre trois commissions : la commission d'élevage SAR, la commission d'élevage Melifera melifera et la commission d'élevage Carnica de Suisse allemande.

Pour la vulgarisation, c'est apisuisse qui reçoit l'argent et il a été décidé en 2013 par l'assemblé des délégués apisuisse que la clé de répartition est la suivante : la SAR reçoit 18,79 % et en cas de déficit on ne paie que les 18,79 %. Cette répartition est proportionnelle aux membres de chaque organisation.

Le comité effectue un premier vote dont la question est :

Etes-vous d'accord de financer CHF 1'300.– au groupement valaisan des moniteurs éleveurs ?

Les personnes pour 0

Les personnes contre 6

Abstention 1

Le comité procède à un second vote dont la question est :

Etes-vous d'accord de financer CHF 1'300.– directement à la station de fécondation de Bonatchiesse ?

Les personnes pour 7

Les personnes contre 0

Abstention 0

Décisions :

- Le Comité Central accepte à l'unanimité de financer à hauteur de CHF 1'300.– la station de Bonatchiesse.
- Max est chargé d'écrire une lettre pour informer Monsieur J. Balet ainsi que les présidents de fédération de cette décision.

4. Conseils aux débutants : départ de Mélanie Baudet, contact avec MM. Kaufmann et Roth

Suite à notre comité du 12 novembre, Sonia a eu un entretien téléphonique avec M. Kaufmann en date du 14 novembre ainsi qu'avec M. Roth président de la fédération neuchâteloise. Il appartient à cette dernière de trouver un successeur à Rose Aubry.

5. Salaire Aude:

Sonia a eu un entretien avec Aude le 13 novembre 2018. Face à l'augmentation du travail, site internet entre autres, Mme Steiner souhaite une semaine de vacances supplémentaires, le solde du montant du 13^e salaire réparti sur les 12 mois de l'année, ce qui fait un salaire de 36,95 l'heure.

Décision:

- Le comité accepte l'augmentation de CHF 110.– par mois, le salaire passe de CHF 1'800.– à CHF 1'910.– par mois avec 5 semaines de vacances.

6. Tarifs des annonces, agenda apicole.

La présidente a eu plusieurs échanges de mails et entretiens téléphoniques avec l'entreprise BioVet. Selon le préposé, Monsieur M. Kalmbach, il n'existe qu'un contrat oral avec la SAR. Il est vrai que les tarifs actuels de la SAR ne limitent pas le nombre de pages dans les encarts. Actuellement BioVet a déjà imprimé toutes ses brochures. Face à cette situation, il est difficile de refuser l'encart de BioVet pour cette année, si l'on ne veut pas le perdre comme annonceur.

Décisions:

- Le Comité Central accepte que la publication de l'encart 2019 soit intégrée dans la revue de juin 2019. Pour l'année prochaine, le comité doit impérativement mettre à jour la liste de prix concernant les annonces et les encarts en précisant le nombre de pages maximales, par exemple 8 pages.
- Cette question sera abordée lors de la séance du mois de février.

La question du bien-fondé de l'agenda papier se pose d'autant que les frais PTT se montent à CHF 3'800.–! Plusieurs personnes ont envoyé des courriels afin de mentionner qu'ils ne souhaitent plus recevoir l'agenda apicole. Une grande discussion s'établit autour de ce thème.

Le comité devra revoir sa politique concernant l'impression et la distribution de l'agenda, compte tenu de la mise en ligne du nouveau site internet où toutes les données se trouvent sous format électronique. On peut imaginer que la distribution de l'agenda apicole papier se fasse uniquement sur commande pour répondre à la demande de ceux pour qui l'ordinateur n'est pas d'un usage courant. Il est clair que les données de la version électronique devraient être plus à jour pour autant, que les changements soient annoncés et que le préposé au site soit réactif !

Proposition: Sonia et Aude vont demander des offres concernant l'achat des agendas et l'impression du document annexe avec différentes quantités : 1'000 pces/2'000 pces. Selon la décision de Comité Central et après connaissances des offres, la distribution de l'agenda apicole pourrait se faire sur commande via une annonce dans la revue SAR.

Concernant les annonces publicitaires via le site internet, une demande va être faite au comité apisuisse. La plate-forme étant commune, nous devons avoir une politique globale de marketing, basée par exemple sur la distribution des bénéfices selon une clé de répartition des subventions. Le prochain comité apisuisse se déroulera le vendredi 25 janvier.

Décisions:

- Le comité est favorable à une distribution de l'agenda apicole seulement sur commande, via une annonce dans la revue SAR.
- Le Comité Central est favorable à ce que Sonia propose au prochain comité d'apisuisse l'idée d'annonces publicitaires communes via le site internet, suivant une éthique et des modalités partagées par l'ensemble des partenaires.

7. Comptes 2018 et budget 2019

Gros travail de David qui nous présente une comptabilité plus claire et plus détaillée.

David commente les postes les uns après les autres. Vu les changements dans la nouvelle politique de financement de l'apiculture, l'établissement du budget devient très difficile surtout si l'on veut qu'il soit le plus précis possible.

Les comptes figurent intégralement dans cette revue.

8. Assemblée des délégués SAR 16 mars 2019

Sonia a rencontré Patrick Zenger et Christine von Kaenel le 28 novembre. Patrick Zenger annoncera sa démission pour raison de santé lors de l'assemblée de février. La reprise de la présidence sera assurée par Rémy Meier. Patrick Zenger se porte garant de l'organisation de l'assemblée SAR

9. Carte de vote: nouvelle carte avec date de l'assemblée, édition sur papier selon la couleur de la reine de l'année.

Liste des participants.

Information : Madame Droz participera à l'assemblée des délégués, une manière pour elle de quitter son activité.

Décision:

- Le comité accepte le nouveau concept concernant la carte de vote.

10. Cas de vols annoncés

Les trois cas de vol qui nous ont été soumis, ont été discutés avec les membres du comité.

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées en précisant les règlements en cours.

Des cas sont annoncés bien des mois après qu'a eu lieu le sinistre ; Rose précise que dans le règlement, il est stipulé que :

Art. 18 - L'ayant droit doit :

- aviser immédiatement le préposé SAR aux assurances ;
- déposer une plainte en justice, dans les vingt-quatre heures à partir du moment où il a eu connaissance du sinistre et permet de faire toute enquête utile à cet effet ;
- aviser l'inspecteur des ruchers régional, dans les trois jours à partir du moment où il a eu connaissance du dommage ;

- d) donner par écrit, tout renseignement permettant de justifier ses prétentions, en particulier dresser un inventaire des choses existantes avant et après le sinistre et de celles qui ont été touchées par le dommage en indiquant leur valeur;
- e) prendre toute mesure utile pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le coupable;
- f) mettre tout en œuvre pour conserver les choses assurées et pour restreindre le dommage et à cet effet se conformer aux éventuelles indications du préposé aux assurances.

Art. 20 - Le préposé aux assurances

- a) transmet à l'ayant droit, dans les 7 jours qui suivent l'annonce de sinistre, les documents utiles à la déclaration de sinistre, notamment:... »

11. Dicastères

Tour de table des membres du comité où les points suivants sont ressortis :

Site internet: il y a un dépassement du crédit supplémentaire, environ CHF 2'500.– et il a été voté lors de notre séance du 22 mai 2018. Une convention a été faite entre Bienenschweiz et SAR: les frais fixe annuels pour la plateforme se montent à CHF 480.–. Les travaux effectués par les employés de Bienenschweiz seront facturés au tarif horaire. La SAR ne peut modifier que le contenu se trouvant sur son site. La SAR est responsable juridiquement du contenu de son site.

Sonia annonce que la commission du miel aura lieu le jeudi 24 janvier à Olten.

Le vendredi 25 janvier une réunion du comité apisuisse aura lieu le matin et l'après-midi un groupe de travail est prévu. Benoît et Olivier seront également présents pour la SAR.

Lors de l'assemblée de la fédération jurassienne le samedi 26 janvier, Sonia apportera les salutations du Comité Central.

Le samedi 26 janvier dès 14 h: conférence demandée par la fédération jurassienne sur les résidus dans la cire. Christina Kast n'étant pas disponible, c'est Sonia qui donnera cette conférence (déjà présentée le 30 novembre pour la fédération valaisanne).

Le 23 février aura lieu le cours de perfectionnement pour les contrôleurs d'exploitation à Grangeneuve.

12. Divers et courriers

Francis Saucy propose de marquer la Journée mondiale des pollinisateurs qui aura lieu le 20 mai en organisant une manifestation autour du thème des pollinisateurs dans les sections, avec des collègues, dans les ruchers, au marché ou dans les écoles de notre commune. Cette question sera mise à l'ordre du jour lors de notre prochaine séance.

Prochaine séance le 27 février 2019 à 17 h 15 à Neuchâtel.

Max HUBER, Secrétaire



apisuisse

Enquête sur les pertes de colonies: Participez vous aussi!

Pour mieux appréhender le phénomène des mortalités hivernales de colonies, il est important de pouvoir disposer de données fiables sur les pertes effectives. Aidez nous à collecter des données exactes en participant à notre recensement. Notre souhait serait que 10% des apiculteurs suisses y participent.

Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 31.3.2019:
www.abeilles.ch/recensement

Début avril, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participé à une telle enquête dans le passé sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement des pertes. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 216.– seront tirés au sort. **Les gagnants de l'enquête d'automne 2018 sont:** P. Gehrig UR / S. Hartmann LU / V. Soldini TI / S. Tanner BE / J. Valloton VS.

apisuisse, Jakob Signer-Str. 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50
www.abeilles.ch, sekretariat@bienenschweiz.ch